



COMPOSITION DES JURYS
UFR SCIENCES DE LA VIE, DE LA TERRE ET DE L'ENVIRONNEMENT
Année universitaire 2025-2026

Le Président de l'Université Bourgogne Europe

VU le Code de l'Education, notamment article L. 712-2 (5°) ;

VU l'arrêté du 22 janvier 2014 fixant le cadre national des formations conduisant à la délivrance des diplômes nationaux de Licence, de Licence Professionnelle et de Master ;

VU l'arrêté du 18 avril 2017 accréditant l'Université de Bourgogne en vue de la délivrance de diplômes nationaux ;

VU l'arrêté du 30 juillet 2018 relatif au diplôme national de Licence ;

VU la délibération du Conseil d'Administration de l'Université de Bourgogne en date du 17 décembre 2014 prévoyant que les compétences relatives aux jurys d'examen sont exercées par les Directeurs des composantes ;

VU le Référentiel commun des études adopté par le Conseil d'Administration de l'Université Bourgogne Europe le 8 juillet 2025 ;

ARRETE

Article 1 :

Le jury de la Licence 2 Sciences de la Terre est ainsi constitué pour le **semestre 1** de l'année universitaire **2025-2026** (S3 de la licence Sciences de la Terre) :

Président : Emmanuel FARA, responsable du semestre 3 de la L2 STE

Membres :

Philippe AMIOTTE-SUCHET

Irina BUNDELEVA

Pierre PELLENARD

Amélie QUIQUEREZ

Pascal NEIGE



Le jury de la Licence Sciences de la Terre 2^{ième} année est ainsi constitué pour le **semestre 2** (semestre 4 de la licence Science Terre) de l'année universitaire **2025-2026** :

Présidente : Amélie QUIQUEREZ, responsable du semestre 4 de la L2 STE

Membres :

Philippe AMIOTTE-SUCHET
Irina BUNDELEVA
Pierre PELLENARD
Emmanuel FARA
Pascal NEIGE

Le jury de la Licence Sciences de la Terre 2^{ième} année est ainsi constitué la **session 2 de rattrapage** de l'année universitaire (semestre 3 et semestre 4) **2025-2026** :

Président(e) : Emmanuel FARA, responsable du semestre 3 de la L2 STE

Membres :

Philippe AMIOTTE-SUCHET
Irina BUNDELEVA
Pierre PELLENARD
Amélie QUIQUEREZ
Pascal NEIGE

Article 2 :

Le directeur de l'UFR est chargé de l'exécution et de la publication du présent arrêté par voie d'affichage papier dans l'enceinte de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement, et sur le site internet de l'UFR Sciences de la Vie, de la Terre et de l'Environnement.

Fait à DIJON, le 11/12/2025
Le Directeur de l'UFR,